



DÉPARTEMENT
de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil
Communautaire

Séance du 15 mai 2025

DATE DE CONVOCATION
09 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice
ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre
COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent
DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA), M. Guy MORELLE,
M. Jean-Luc AUCLAIR Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO),
Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE,
M. Olivier GAUTHRON (présent à partir de 18h45), M. Simon GEVREY (présent à partir
18h40), M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique
CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Carole
CLAUDEL-SALOMON), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT,
Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de
M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. François
BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de
M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Daniel CHETTA (pouvoir à
Mme Nathalie SEGUIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline
GRANDIOWSKY), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Martial
MATHIRON), M. Jean-Marie FERREUX, M. Olivier GAUTHRON (absent de 18h30 à
18h45), M. Simon GEVREY (absent de 18h30 à 18h40), M. Patrice LIEBELIN (suppléant
de M. Bernard SOUBEYRAND), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie
CHASTRUSSE), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU),
M. Bernard SOUBEYRAND (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7^{ème} Vice-président délégué à
l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la
gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	25
VOTANTS :	31

Délibération n°15/05/2025/07

Objet : Versement d'une subvention à la Mission Locale de l'arrondissement de
DIJON au titre de 2024 et de 2025

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Vu, la délibération n° 25/03/2025/19 du Conseil Communautaire approuvant le budget primitif 2025,

Vu, la délibération n° 06/07/2023/12 du Conseil Communautaire approuvant la convention d'Objectifs et de Moyens 2023-2025 entre la Mission Locale de l'arrondissement de Dijon et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise assure des compétences :

- en matière d'action sociale d'intérêt communautaire : notamment la coordination de la politique Enfance et Jeunesse du territoire, en lien avec les associations du territoire, le montage d'animation et d'événementiels auprès de la jeunesse...
- au titre d'actions de développement économique (dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales), le soutien financier à la Mission Locale selon des conditions décidées au cas par cas par le Conseil Communautaire.

En vertu de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005, la Mission Locale assume une délégation de mission de Service Public de l'emploi à l'égard des publics jeunes rencontrant des risques d'exclusion professionnelle.

Partenaires depuis 2006, la Mission Locale de l'arrondissement de Dijon et la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ont signé en juillet 2023 une convention d'objectifs et de moyens qui précise les engagements de chacun, selon les principes suivants :

- la Mission Locale, à son initiative et sous sa responsabilité, organise et met en œuvre l'accueil et l'accompagnement des jeunes âgés de 16 à 25 ans habitant sur le territoire de la Plaine Dijonnaise dans la définition de leur parcours professionnel, en leur proposant des solutions en termes de projet d'insertion, d'emploi, de formation, d'aide dans les aspects de la vie quotidienne, d'aides financières...
- la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise contribue financièrement à la mise en œuvre de cette mission à travers la mise à disposition d'un espace d'accueil aménagé et le versement d'une subvention annuelle, dont le montant est fixé annuellement par le Conseil Communautaire, lors du vote du Budget Primitif.

Conformément aux termes de la convention, par courrier en date du 03 décembre 2024, Monsieur Anthony BONNEVIE, directeur la Mission Locale de DIJON, a adressé à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise le bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif de la mise en œuvre des actions au bénéfice des jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant sur le territoire de la Plaine Dijonnaise, en vue du versement de la subvention au titre de l'année 2024.

Cependant, la réception de ce courrier en fin de l'exercice budgétaire n'a pas permis de procéder au paiement. C'est pourquoi cette somme a été reportée sur l'exercice 2025.

Le rapport d'activité joint montrait une augmentation d'environ 70 % du nombre de jeunes accompagnés par la Mission Locale, se traduisant par une progression de 20% pour l'entrée en emploi des jeunes et à une hausse de 19% des actions liées à l'emploi.

En outre, si la convention 2023-2025 ne prévoit que 4 demi-journées de permanences par semaine au sein de nos locaux, la Mission Locale est présente 3 jours par semaine, pour satisfaire les sollicitations des jeunes du territoire. Le taux d'absentéisme constaté entre 2020 et 2023 a été très fortement réduit et la conseillère de la Mission Locale participe activement aux différentes actions stratégiques de la CCPD (Convention Territoriale Globale, Festi'Jeunes, Forum des métiers...).

En ce sens, il est proposé, pour l'année 2025, une évolution du soutien financier de 2 500,00 € (deux mille cinq cent euros), passant ainsi de 5 000,00 € (cinq mille euros) à 7 500,00€ (sept mille cinq cent euros).

Considérant, l'avis favorable de la 5^{ème} Commission « Emploi Action Sociale et Autonomie » qui s'est réunie le 29 janvier 2025,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, d'une subvention d'un montant de 5 000,00 € (cinq mille euros) au bénéfice de la Mission Locale de l'arrondissement de DIJON au titre de l'année 2024,
- APPROUVE le versement par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, d'une subvention d'un montant de 7 500,00 € (sept mille cinq cents euros) au bénéfice de la Mission Locale de l'arrondissement de DIJON au titre de l'année 2025 dès réception du rapport d'activité concernant le territoire de la Plaine Dijonnaise,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 15 mai 2025

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER